

### Fiche n° 3 – Annexe n° 1 Impact du plan de modernisation sur l'organisation de la production

Conformément au plan de modernisation, une trajectoire de migration des applications a été initiée par les bureaux concernés. Le projet de portage IR-FIP-TH de GCOS vers z/OS a ainsi pu établir un premier planning détaillé qui conduit à une mise en production à fin 2021.

Pour répondre à ces nouveaux besoins et accompagner cette trajectoire de migration, une organisation a été mise en place tant pour l'exploitation système que pour l'exploitation applicative dans le cadre de la comitologie normale du SSI.

L'exploitation système a été confiée à deux ESI de la même DiSI de manière à permettre la prise en charge des nouvelles applications sur la machine z/OS par des exploitants déjà formés, sans surcharge importante de leur périmètre d'intervention actuel :

- l'ESI d'Amiens déjà exploitant d'infrastructure mutualisée (EIM) de la plate-forme z/OS et exploitant système des partitions des applications foncières ;
- l'ESI de Rouen qui, en tant qu'ES de la partition des applications gestion publique, dispose des compétences requises sur l'environnement CICS et les produits rattachés.

La mutualisation entre les deux équipes est organisée dans la DiSI afin de bénéficier des compétences, partager les bonnes pratiques et établir la trajectoire de montée en charge sur le domaine.

Concernant l'organisation de l'exploitation applicative des applications à porter, une préfiguration sera mise en place dès 2020 pour sécuriser l'opération.

Afin de faciliter le portage du domaine PART du GCOS sur z/OS, il est apparu nécessaire de spécialiser les EA sur un métier (PRO ou PART). En effet, actuellement les quatre ESI fiscaux, exploitants applicatifs (EA) du GCOS ont aujourd'hui une double compétence métier.

L'EA PRO de l'ESI de Reims se verra attribuer en cible l'ensemble des travaux EA de la fiscalité des professionnels hébergée actuellement sur l'environnement GCOS, en complément des applications dont il a la charge.

Cette spécialisation est conduite par étapes et pilotée par le bureau SI-2A, pour permettre aux équipes une montée en compétence progressive tout en veillant à sécuriser la production par la prise en compte des contraintes liées au respect des grands jalons métiers (TFA de Medoc pour le PRO, campagnes IR et TH pour le PART). Elle a permis la reprise par l'ESI de Reims du périmètre de fiscalité professionnelle de l'ESI de Nantes dès le 15 septembre 2019. En parallèle, l'ESI de Reims a transféré son périmètre de fiscalité des particuliers à Marseille le 15 octobre 2019. N'étant plus EA que sur la fiscalité professionnelle, l'ESI de Reims, sous pilotage du bureau SI-2A, a repris l'exploitation PRO de l'ESI de Clermont-Ferrand au 15 mai 2020 et travaille à la reprise de celle de Marseille pour le 15 octobre 2020. L'ESI de Marseille travaillera à compter de début septembre 2020 à la reprise du périmètre de la fiscalité des particuliers de l'ESI de Nantes avec une cible de transfert complet entre la troisième et la quatrième émission IR (en cible au 15 octobre 2020).

Par ailleurs, concernant la partie du domaine PART sur les mainframes (GCOS puis z/OS), seuls les ESI de Marseille et de Clermont-Ferrand subsisteront comme EA des applications de fiscalité des particuliers sur GCOS à la date de la migration (courant 2021). Les exploitants concernés pourront effectuer une montée en compétence sur z/OS pendant l'année 2020.

Cette opération permet de prendre en compte l'évolution des missions de l'ESI de Nantes, et de dégager les ressources nécessaires par la fermeture de l'exploitation GCOS.